

Compte rendu du conseil municipal du mercredi 30 octobre 2024 à 19 h.

Présents : ARZALIER Bernadette, AUDIGIER Eliane, AUDIGIER Henriette, NAHAS Sophie, PEREYRON Jean-Louis, FARGIER Gérard, SALADINO Irène, MINJOULAT-REY Claude., LEVEQUE Denis.

Absents : PAYSSERAND Frédéric.

Pouvoirs : J. ALEXANDRE à G. FARGIER,

Secrétaire de séance : SALADINO Irène (vote : unanimité).

1)Adoption du projet de PV du conseil municipal du 29 juillet 2024 : Le projet de PV, préalablement transmis aux conseillers a été validé. VOTE : unanimité.

2) Choix des entreprises pour le chantier d'école de musique / café des familles : La consultation des entreprises pour le chantier de l'école de musique et du café des familles a été close le 14 octobre 2024. Sept lots étaient à pourvoir au regard des critères de notation pour la consultation (60 % capacité technique ; 40 % pour le prix). Le conseil municipal a validé le choix des entreprises suivantes :

Lots	entreprises	Montants H. T.
Lot n° 1 - Démolition / gros oeuvre	Sarl MÉJEAN Rémi (Burzet)	100 045,30 €
Lot n° 2 - Menuiseries extérieures / occultations / aluminium	Ets ESCHARAVIL (Privas)	23 083,00 €
Lot n° 4 - Plâtrerie / faux-plafonds / peinture/nettoyage	Eurl BUSCEMA Anthony (Aubenas)	40 947,10 €
Lot n° 6 - Electricité	ROBERT Gilbert (Ucel)	14 950,00 €
Lot n° 7 - Chauffage / plomberie / ventilation	ESTÈVE Frères (Labégude)	25 321,00 €

Le conseil municipal a déclaré infructueux le lot n° 3 – Menuiseries intérieures bois / agencement et le lot n° 5 - Chape / carrelage / faïence. (Une seule réponse pour chacun de ces lots). Il a autorisé le maire à demander d'autres devis pour les lots n° 3 et n° 5. Vote : unanimité.

3)Tarifs de l'eau des hameaux : Le budget de l'eau est toujours en situation difficile (des subventions du budget général sont régulièrement versées pour arriver à l'équilibre), il conviendrait à minima d'augmenter le tarif de la part variable. Le maire propose de conserver le prix de l'abonnement annuel (part fixe) à 53 € HT soit 55,92 € TTC et de porter le prix de la part variable à 0,80 € HT le m3. Ces tarifs ont été validés, applicables à partir de 2024. Vote : unanimité.

4)Tarifs de l'assainissement collectif : Le maire expose au conseil municipal que le budget de l'assainissement collectif est en situation difficile. Le montant de la redevance annuelle n'a pas couvert l'annuité d'emprunt ces trois dernières années. Ce budget a été équilibré par une subvention d'exploitation venant du budget général. Il conviendrait d'augmenter le prix de la part variable (prix du m3 hors abonnement). Les tarifs en cours actuellement sont les suivants : Abonnement : 81,82 € HT, prix du m3 : 1,05 € HT. Le maire propose de maintenir le montant de la part fixe mais d'augmenter le montant de la part variable. Les nouveaux tarifs s'établiraient ainsi : abonnement 81,82 € HT soit 90 € TTC, prix du m3 1,15 € HT soit 1,27 € TTC. Au cours du débat, il est proposé de faire une demande de renégociation de l'emprunt en cours. Les nouveaux tarifs applicables à partir de 2024 et la demande de renégociation de l'emprunt ont été validés. Vote : unanimité.

5) Rénovation des installations de commande de l'éclairage public communal : Il conviendrait de moderniser les installations de commande de l'éclairage public communal. Cette opération de modernisation consiste principalement à mettre des horloges astronomiques permettant une extinction et un allumage précis des lampes et de programmer éventuellement des périodes d'extinction de l'éclairage au cœur de la nuit.

Cinq installations de commande d'éclairage public sont à moderniser, pour deux d'entre elles, le coffret est à remplacer. Un devis a été demandé à la société CEGELEC du Puy-en-Velay. Le montant des travaux, fournitures comprises, s'élève à 3 160 € HT. Le devis a été validé. Vote : unanimité.

6) Comptes rendus des réunions des syndicats intercommunaux :

SEBA CS du 7 octobre 2024 : Point sur l'état de Pt-de-Veyrières. Prospective financière. Décisions du Président. PV du comité syndical du 8 juillet 2024. Complément rapport sur le prix et la qualité du service. Convention cadre partenariat EDF/Collectivités. Admission en nonvaleur et en créances éteintes. Budget principal : assujettissement à la TVA

PNR : Comité syndical du 17 octobre 2024 reporté au 14 novembre 2024.